Ecominero, le nouvel éco-organisme référent de la gestion des déchets inertes

Janvier 2022

Dans le cadre de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AEGC) et du régime de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP), les syndicats professionnels de la filière minérale s'unissent pour créer Ecominero. Un éco-organisme pour les produits minéraux générant des déchets inertes.

L'objectif de cette nouvelle organisation est de proposer des solutions de proximité et de valorisation de gestion des déchets.

Une action de valorisation des déchets qui s'inscrit dans une démarche d'écologie industrielle

Depuis plus de 25 ans La gestion des déchets inertes du bâtiment représente un sujet sur lequel la filière ne cesse d'innover. Le taux de valorisation des déchets est aujourd'hui de 76% grâces aux nombreux sites de tri, de recyclage sur lesquels s'appuient déjà les acteurs de la filière. Avec les nombreuse usines et sites de production des acteurs de la filière minérales qui recyclent déjà les matériaux récupérés, le maillage territoriale est d'ores et déjà presque total sur l'ensemble du territoire.

ECOMINERO a pour but de faire évoluer cet écosystème industriel et territorial afin d'atteindre un taux de valorisation de 90% en 2028 en développant notamment des solutions de recyclage locales à haute valeur ajoutée, aux services des entreprises de construction dans le but d'atténuer l'empreinte environnementale des ouvrages du secteur du bâtiment de demain et de répondre ainsi aux exigences de la stratégie nationale bas carbone.

Les missions de l'éco-organisme ECOMINERO

ECOMINERO fournira des solutions optimisées et adaptées pour la reprise des déchets inertes, sur l'ensemble du territoire national y compris les territoires d'Outre-mer.

À terme, les services d'ECOMINERO comporteront :

- Un maillage territorial de points de reprise des déchets inertes du secteur du bâtiment renforcé ;
- La traçabilité des déchets depuis les chantiers dont ils sont issus jusqu'à l'utilisation des matériaux de seconde vie ;
- L'information et la sensibilisation aux bonnes pratiques de tri des déchets sur les chantiers de construction, rénovation ou démolition ;
- Le support à la mise en œuvre de plans d'éco-conception des produits et matériaux de construction;
- Le soutien aux collectivités locales pour le ramassage et le traitement des déchets abandonnés.

Pour pré-adhérer à ECOMINERO



Article imprimé le 23/11/2026 © infociments.fr